

## Séance du 16 février 2021

L'an 2021, le 16 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente d'Avezé, lieu exceptionnel offrant les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires au respect des recommandations sanitaires gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la Covid 19, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : M. Pierre Boulard, Mme Danièle Chartrain, M. Olivier Champain, M. Michel Picault, M. Christophe Tertre, Mme Christelle Copleutre, Mme Claire Van Schaik, M. Philippe Chevalier, Mme Sonia Surblé, M. Gérard Thomas, M. Michel Cormier, Mme Nicole Marchand, M. Jean-Marie Glon, M. Guy Daguené

Excusé : M. Jérôme Jousselin

A été nommée secrétaire de séance : Mme Sonia Surblé

### Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### Ouverture de crédits en section d'investissement – Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales précisant que l'organe délibérant doit autoriser l'exécutif à mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2020 : 471 835,37 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et Restes à réaliser 2019)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 11 262,13 € (<25% de 471 835,37 €).

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Article	Opération	Désignation	Montants en €
2051	87	BL Connect	58,80
2315	099	Travaux de voirie lieux-dits l'Orme et la Coque	11 203,33
		<b>TOTAL</b>	<b>11 262,13</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- **Dit** que cette ouverture de crédits sera reprise au budget primitif 2021, lors de son adoption,
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### Fonds de concours 2020 - Voirie communale

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, réuni en assemblée plénière le 14 décembre 2020, décidant d'allouer le fonds de concours voirie pour l'année 2020 pour l'opération suivante :

Travaux voirie communale (route de Ceton, route de la Sauvagère et route de Souvigné) : 4 922,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** l'aide de 4 922,00 € allouée par le Conseil de Communauté, réuni le 14 décembre 2020, au titre du fonds de concours voirie 2020 pour l'opération suivante : Travaux voirie communale (route de Ceton, route de la Sauvagère et route de Souvigné),
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de l'opération	Coût prévisionnel en € HT	Partenaires financiers	Montant en €
VC n°401	16 790,00 €	Aide départementale	17 820,00 €
VC n°402	18 850,00 €	Fonds de concours	4 922,00 €
VC n°1	6 200,00 €	Part restant à la commune	20 508,00 €
VC n°402	1 410,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>43 250,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 250,00 €</b>

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

### **Report Fonds de concours 2018 et 2019**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, réuni en assemblée plénière le 14 décembre 2020, décidant de reporter le versement des fonds de concours suivants sur l'année 2021 :

- Fonds de concours 2018 - Réfection des trottoirs pour 12 500,00 €,
- Fonds de concours 2018 - Voirie communale pour 12 238,00 €,
- Fonds de concours 2019 - Accessibilité de la salle polyvalente pour 2 029,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** le report du versement des fonds de concours sur l'année 2021, décidé par le Conseil de communauté réuni le 14 décembre 2020, pour les fonds de concours suivants :

Année fonds de concours	Intitulé de l'opération	Fonds de concours alloués	Montant HT des travaux
2018	Réfection des trottoirs	12 500,00 €	77 735,00 €
2018	Voirie communale	12 238,00 €	53 830,00 €
2019	Accessibilité de la salle polyvalente	2 029,00 €	6 763,33 €

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

### **Elu référent sécurité routière**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal du courrier de Monsieur le Préfet de la Sarthe invitant chaque collectivité à nommer un élu référent sécurité routière dont le rôle consiste à :

- Être le correspondant privilégié des services de l'état et des autres acteurs locaux,
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** M. Michel Picault comme élu référent en matière de sécurité routière de la commune.

### **Convention Actions en faveur du bocage**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à son rendez-vous avec une technicienne biodiversité du Conseil départemental de la Sarthe, la commune peut solliciter l'aide départementale « Actions en faveur du bocage » pour le projet de plantations d'arbres au terrain de loisirs pour un montant de 342,00 € net.

Pour ce faire, le Conseil départemental de la Sarthe a communiqué deux devis pour retenir le fournisseur pour les végétaux :

- La Pépinière Huault pour un montant de 475,06 € TTC,
- Lemonnier pour un montant de 624,27 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** la subvention du Conseil départemental de la Sarthe pour un montant de 342,00 €,
- **Décide** de retenir La Pépinière Huault pour un montant de 475,06 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

### **Convention ENIR 3**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un dossier de candidature a été déposé fin juin 2020 dans le cadre de l'appel à projets « Label écoles numériques 2020 » lancé par l'académie afin d'accompagner les territoires ruraux dans leurs projets d'équipement numérique des écoles et que celui-ci a été retenu.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 8 521,48 € TTC que l'Etat subventionne à hauteur de 50%, soit 4 260,73 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** la subvention de l'Etat pour un montant de 4 260,73 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 »,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette décision.

## Convention confiant l'instruction des actes d'urbanisme au service urbanisme commun de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le PLUi est exécutoire à compter du 8 février 2021. A partir de cette date, les dossiers d'urbanisme seront instruits au service commun de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Vu l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant un EPCI à se doter de services communs pour l'instruction des décisions prises par le Maire au nom de la commune,

Vu l'article L 422-1 du Code de l'urbanisme définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes d'urbanisme,

Vu l'article R 423-15 b) autorisant la commune à confier par convention l'instruction des actes d'urbanisme au service commun d'un EPCI,

Vu la délibération n°26-08-2020 20 du Conseil de communauté de l'Huisne Sarthoise du 14 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions d'instruction en droit des sols avec les communes membres de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 25 novembre 2020 et exécutoire en date du 8 février 2021,

Considérant le désengagement de l'Etat en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis 2015,

Considérant l'intérêt pour la commune de confier l'instruction technique au service commun intercommunal composé d'agents spécialisés en droit des sols,

Considérant que l'ensemble des communes membres de la CCHS seront instruites par le même service urbanisme mutualisé,

Considérant que la tarification est fixée par délibération du Conseil de communauté,

Considérant que l'autorité décisionnaire demeure le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **de confier** au service commun de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise l'instruction des actes d'urbanisme,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

## Convention de mise à disposition de service et d'utilisation de matériel entre les communes d'Avezé et de Souvigné-sur-Même

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal du projet de convention de mise à disposition des agents techniques et d'utilisation du matériel communal entre les communes d'Avezé et de Souvigné-sur-Même pour des travaux d'entretien de voirie ponctuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **donne son accord** pour le projet de convention de mise à disposition des deux agents du service technique auprès de la commune de Souvigné-sur-Même pour des travaux d'entretien de voirie pour une durée maximum de 35 heures par an,
- **dit** que cette convention sera pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021,
- **dit** que la commune d'Avezé rémunérera les agents mis à disposition et que la commune de Souvigné-sur-Même procèdera au remboursement de leur rémunération, des charges sociales, des frais de déplacement et le cas échéant, des avantages en nature et tout autre frais engagé par la commune d'Avezé,
- **décide** que l'utilisation du matériel communal par les agents mis à disposition dans le cadre des travaux sera facturée à la commune de Souvigné-sur-Même aux tarifs suivants : 5,00 € de l'heure pour l'utilisation du camion et 20,00 € de l'heure pour l'utilisation du tracteur,
- **dit** que les fournitures nécessaires à la réalisation des travaux seront à la charge de la Commune de Souvigné-sur-Même,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération,
- **donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette décision.

## Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les différentes demandes de subventions émanant :

- des organismes suivants : Association Prévention routière Comité départemental Sarthe, AFSEP, Campus des métiers et de l'artisanat Indre-et-Loir, Secours catholique de La Ferté-Bernard, ADMR de la Ferté-Bernard, Association pour le Don du sang bénévole de La Ferté-Bernard, Foyer socio-éducatif Collège G. Desnos de La Ferté-Bernard, MFR Bernay en Champagne, MFR de Beaumont-les-Autels, Lycée professionnel Le Tertre/Notre Dame, la SPA, Ligue contre le cancer – Comité de la Sarthe, Adapei,

Fondation du Patrimoine,  
- des associations de la commune suivantes : Club de l'amitié d'Avezé,

Après délibération, le Conseil municipal :

- **décide** d'attribuer les subventions aux organismes suivants :

Prévention routière	40 €
ADMR La Ferté-Bernard	40 €
Fondation du Patrimoine	75 €
Association pour le Don du Sang	50 €
FSE Collège G. Desnos (10 € par élève)	200 €
Campus des métiers et artisanat d'Indre-et-Loir	10 €
MFR de Bernay-en-Champagne	10 €
Lycée pro Le Tertre/Notre Dame	70 €
Ligue contre le cancer Sarthe	40 €

- **décide** de remettre à une date ultérieure l'attribution des subventions aux associations communales.

## **DIVERS**

### **Permis d'aménager**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le permis d'aménager pour la parcelle rue Bourgneuf est accordé avec des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et que le bornage du terrain est prévu pour le 17 mars 2021.

### **Subvention plan de relance.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courrier du Conseil Départemental de la Sarthe décidant d'allouer la subvention de 13 788,00 € au titre du plan de relance pour le projet d'aménagement du terrain de loisirs.

### **Action régionale 1 arbre / 1 naissance**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la région Pays de la Loire met en place une aide régionale intitulée « une naissance, un arbre » afin de soutenir les collectivités pour planter un arbre pour chaque nouvelle naissance. La région verse 15 € par arbre planté.

Le Conseil municipal est intéressé par cette action. Une demande de convention va être effectuée.

### **Compte-rendu du conseil d'école**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle Chartrain, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de l'école.

Madame Danièle Chartrain informe le Conseil municipal que l'effectif actuel est de 65 élèves. Pour la rentrée de septembre, l'effectif est estimé entre 60 et 64 élèves sans compter les enfants de la Maison de Glaye. Les trois classes devraient être réparties de la façon suivante : Maternelles, CP/CE1 et CE2/CM1/CM2.

Madame la Directrice a fait savoir qu'elle aura besoin de nouveaux manuels scolaires pour la rentrée et d'un tableau blanc pour la classe des CE2/CM1/CM2 afin de pouvoir aménager au mieux sa classe pour recevoir les trois niveaux.

### **Elections départementales et régionales**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les prochaines élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Il demande aux membres du Conseil municipal de retenir ces dates pour tenir le bureau de vote.

### **Chaudière école**

Madame Danièle Chartrain demande à Monsieur le Maire où en est le projet de remplacement de la chaudière de l'école.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a recontacté le maître d'œuvre : il travaille sur le projet.

La séance est levée à 21 heures 45 minutes.